



# Froideville

**Novembre 2022 - Edition spéciale**

*Horaires du Greffe pendant les fêtes de fin d'année*

Jusqu'au vendredi 23 décembre 2022	Horaire habituel
Du lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023	Bureaux fermés
Du mardi 3 janvier au vendredi 6 janvier 2023	Ouvert les matins de 7h30 à 11h30 et mardi après-midi de 14h à 17h
Dès le lundi 9 janvier 2023	Reprise de l'horaire habituel

*Horaires de la déchèterie pendant les fêtes de fin d'année*

Jusqu'au vendredi 23 décembre 2022	Horaire habituel
Samedi 24 décembre 2022	Ouvert 8h-11h30 - fermé l'après-midi
Du mardi 27 décembre au vendredi 30 décembre 2022	Horaire habituel
Samedi 31 décembre 2022	Ouvert 8h-11h30 - fermé l'après-midi
Dès mardi 3 janvier 2023	Reprise de l'horaire habituel

## Service des eaux

Le froid arrive ! N'oubliez pas de mettre vos conduites hors gel ou alors de les fermer et de les purger, afin d'éviter des problèmes ultérieurs.



# Déneigement

**Chemins privés** : Nous rappelons que la Commune n'assume pas le déneigement des chemins privés qui ne bénéficient pas d'un bouclage avec le réseau des routes communales.

Toutefois, les riverains qui désirent faire ouvrir leur chemin ou leur place privée peuvent, à leurs frais, s'adresser directement à M. Matthias Thuillard, 079 523 29 23, ou son remplaçant, 079 689 78 83, qui engage leur responsabilité à cette occasion.

Nous rappelons quelques dispositions du règlement communal de police concernant le déneigement (art. 35) :

- Il est interdit de déposer sur la voie publique de la neige provenant des cours, jardins et autres espaces privés.
- **Les bordures de routes doivent rester libres de tous obstacles, tels que grosses pierres, piquets, etc. qui pourraient causer des dégâts aux engins de déneigement.**
- Les automobilistes éviteront de laisser leur voiture en stationnement sur le passage du chasse-neige.

En outre, la loi sur les routes précise, à l'art. 5 de son règlement :

- Les communes ne sont pas tenues de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc et autres aménagements des propriétés privées.



# Sapins de Noël

Il est possible d'obtenir un sapin de Noël pour le prix de **CHF 15.00**. Cette action est réservée aux seuls habitants de Froideville, à raison d'un sapin par ménage. Ceux-ci s'obtiennent exclusivement **sur commande** au moyen du **coupon** ci-dessous.

**Il est formellement interdit de prélever soi-même des sapins dans la forêt !**

Délai de renvoi du coupon : **Mercredi 7 décembre 2022**  
Livraison des sapins : **Mercredi 14 décembre 2022** de 16h00 à 19h00  
au local de la voirie, ch. du Lavoir 5

## SAPIN DE NOËL 2022 – COUPON DE COMMANDE

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Date : ..... Signature : .....

Bulletin à retourner au Greffe municipal d'ici au **7 décembre 2022**, rue du Village 16, 1055 Froideville  
ou par mail : [info@froideville.ch](mailto:info@froideville.ch)